



Ministre de l'Intérieur

Police

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

FAQ 2008-05

Date d'émission 28-01-2008

---

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>OBJET</b>             | Paiement des dotations via l'intervention du Service Central des Dépenses Fixes.   |
| <b>Références</b>        | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Arrêté royal du 26-10-2007 portant attribution d'une allocation fédérale complémentaire pour le financement de la police locale pour l'année 2007, M.B. 30-11-2007 ;</li><li>2. Arrêté royal du 26-10-2007 relatif à l'octroi d'une subvention fédérale de base et d'une allocation pour équipement de maintien de l'ordre public à la commune ou à la zone de police ainsi que d'une allocation contrat de sécurité et de société à certaines communes pour l'année 2007, M.B. 30-11-2007.</li></ol> |
| <b>Chargé de dossier</b> | SSGPI Contactcenter Tel 02 554 43 16   |

---

En date du 30-01-2008, le paiement d'un certain nombre de dotations sera effectué sur le compte bancaire de la zone de police et ce, à la suite de la publication des arrêtés royaux repris en référence.

Il s'agit:

- de la subvention fédérale 2007;
- de l'allocation fédérale complémentaire 2007;
- le cas échéant, de l'aide spécifique pour l'année 2007;
- de l'allocation pour équipement de maintien de l'ordre 2007.

Fin janvier, le comptable spécial et le Chef de corps recevront un courrier dans lequel ils pourront retrouver de plus amples informations à propos des montants qui seront versés le 30-01-2008.

Depuis le 28-01-2008, un fichier est également disponible sur 'VERA'. Ce fichier reprend pour chaque mois de l'année 2007, les montants qui ont été payés pour ce qui concerne la subvention fédérale.

-----XXXXX-----